

M. HEAPS: Ce que le ministre vient de dire est une preuve des difficultés que l'on va rencontrer tout le long de la discussion sur cette mesure si nous n'avons pas les experts des chemins de fer pour nous renseigner. Pour que M. Beatty ait pu faire cette déclaration au sujet de l'économie de 75 millions, il lui a fallu se guider d'après certains renseignements; autrement il n'aurait pas parlé comme il l'a fait. Ces chiffres lui ont sans doute été donnés par des experts de sa propre compagnie et il les a répétés ensuite en public. Je prie le ministre des Chemins de fer de peser un instant les déclarations qu'il a faites au comité. Il a dit que dans le cours ordinaire des choses, en tenant compte des employés qui quittent le service chaque année et de ceux qui meurent, il n'y aura pas besoin d'avoir beaucoup de chômage sur les deux réseaux. S'il avait bien réfléchi, le ministre n'aurait pas dit une chose pareille. Ne comprend-il pas que chaque année il y a une nouvelle génération qui apparaît et qui cherche de l'emploi?

L'hon. M. MANION: Non, pas une nouvelle génération d'employés de chemin de fer.

M. HEAPS: Cela ne fait aucune différence. Cette nouvelle génération, il faut l'employer quelque part, et si l'on élimine graduellement les perspectives d'emploi sur les chemins de fer, cela veut dire que dans la génération qui pousse il y aura de moins en moins de gens qui pourront entrer au service des chemins de fer. Voici un Gouvernement qui, il y a quelques années s'est engagé à mettre fin au chômage dans ce pays; or ce projet-ci vise justement à priver d'emploi vingt mille personnes. Il vaut la peine d'en tenir compte. Dans ma propre circonscription il y a des milliers d'employés de chemin de fer à qui je devrai faire face à mon retour et à qui je devrai donner des renseignements sur leurs perspectives d'avenir. Vais-je retourner et leur dire que lorsque le sujet a été discuté à la Chambre le ministre a été incapable de me renseigner.

L'hon. M. MANION: L'honorable député a l'impression que c'est moi qui ai fait la déclaration qu'il conteste. Or ce n'est pas moi. J'ai dit avoir lu quelque part que M. Beatty avait dit cela et que d'autres représentants des chemins de fer avaient tenu le même langage, à savoir que même la fusion ne changerait guère le sort des employés de chemin de fer. L'honorable député s'est trouvé très offusqué. En réalité je me fiais simplement à ma mémoire pour citer les paroles de M. Beatty. Aussi peut-être vaudra-t-il mieux citer les paroles exactes prononcées par M. Beatty dans son discours devant le Canadian Club, à Winnipeg. Ce discours prononcé le 8 février était le

[L'hon. M. Manion.]

deuxième qu'adressait le président du Pacifique-Canadien:

Les changements qu'on se propose d'effectuer dans l'administration ont naturellement inquiété les employés des chemins de fer. Les remaniements nécessaires ne peuvent évidemment pas s'accomplir sans quelque dérangement de personnel. Mais, en procédant prudemment, on n'aura pas besoin de causer beaucoup d'embarras, ni de bouleversement. Le roulement naturel des employés absorbera la majorité de ceux qui seront déplacés au fur et à mesure des remaniements. L'embarras momentané que cela causera ne sera pas pire que celui qui résulte de la situation actuelle et le changement aura pour effet de remédier une fois pour toutes aux pires maux. Il n'y a pas la moindre raison de craindre qu'un réseau fusionné, exploité par des hommes qui se sont montrés justes envers les employés dans le passé et qui connaissent les précieux avantages de l'esprit de corps, se montrent indifférents lorsqu'il s'agira de résoudre le problème de la réorganisation. Je crois que l'établissement d'un pareil réseau améliorera incommensurablement le sort des employés de chemin de fer du Canada.

M. HEAPS: Le discours auquel je faisais allusion est celui que M. Beatty a prononcé à Toronto, et non à Winnipeg.

L'hon. M. MANION: C'était après le discours de Toronto.

M. HEAPS: Je parlais du discours de Toronto. J'en ai cité des parties, alors qu'il disait quelque chose au sujet d'environ 75 p. 100 de la main-d'œuvre actuelle. J'ai le texte exact, quelque part.

L'hon. M. MANION: Dans ce cas, M. Beatty a répondu à M. Beatty.

M. HEAPS: Je ne tenterai pas de défendre M. Beatty, mais le ministre peut probablement répondre à une simple question. Quel est le résultat de la fusion actuelle des services de la coopération, entre Montréal et Chicago, et entre Montréal et Toronto?

L'hon. M. MANION: Cette coopération ne fait que commencer et je ne crois pas qu'il soit possible de donner des chiffres absolus, en ce moment. La décision de la commission des chemins de fer, comme je l'ai indiqué à l'honorable membre de Perth-Sud, cet après-midi, n'a été rendue que le 21 mars et n'est entrée en vigueur que le 1er avril. Je conviens parfaitement qu'il peut y avoir eu quelques hommes congédiés à la suite de la fusion des services, parce que c'est naturel; deux trains rapides ont été remplacés par un seul train rapide et il ne faut pas autant d'hommes pour conduire un seul train.

M. HEAPS: Le ministre doit certainement avoir des renseignements touchant le nombre d'hommes affectés par la fusion des services